Politique 3

SOUS la haute présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des ministres s'est réuni ce jour, jeudi 12 avril 2018, à partir de 11 heures, au palais de la présidence de la République.

Le Conseil des ministres s'est félicité de la participation de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, président de la République, chef de l'Etat au 1er Sommet de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) le 11 mars 2018 à New Delhi en Inde.

En effet, en sa qualité de Coordonnateur du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernements Africains (CAHOSCC) sur les changements climatiques, le chef de l'Etat a été invité par le Premier ministre Indien, S.E. NARENDRA MODI et par son homologue Français, Emmanuel MACRON. A cette occasion, le chef de l'Etat a réaffirmé l'engagement de l'Afrique dans cette coalition en vue de faciliter le déploiement de l'Energie Solaire sur le continent pour son développement et le bien être des populations africaines.

En marge du sommet sur l'Energie Solaire, le président de la République, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, à la faveur d'une rencontre avec les investisseurs indiens, a fait la promotion de la destination Gabon en présentant à ses hôtes, toutes les opportunités d'affaires qu'offre notre pays dans divers secteurs d'activités.

Sur un tout autre plan, le Conseil des ministres a salué la signature par S.E. Ali BONGO ONDIMBA, président de la République, chef de l'Etat, le 21 mars 2018, à Kigali au Rwanda, de l'accord créant une Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) nécessaire au développement de l'Afrique. Pour le Gabon, la Zone de libre Echange Continentale favorisera une croissance inclusive porteuse de développement harmonieux et équilibré de notre continent ainsi que la création de nombreux emplois.

Aussi, sur le plan intérieur, afin de vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des mesures sociales annoncées lors de son adresse à la Nation, le 31 décembre 2017, notamment, la gratuité des soins et d'accouchement sur l'ensemble des structures sanitaires du pays, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, qu'accompagnait la première dame, Mme Sylvia BONGO ONDIMBA, s'est rendu, tour à tour, au Centre Hospitalier Universitaire de Libreville, puis, à celui d'Owendo.

Par la réalisation de cet engagement, le président de la République a ouvert une nouvelle page dans la prise en charge des soins de la mère et de l'enfant au Gabon.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET RE-GLEMENTAIRES

MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Le ministre d'Etat a présenté au Conseil des ministres qui les a adoptés, les deux (2) projets de décrets ci-après :

-le projet de décret portant réorganisation de la direction générale de la promotion et du développement des organes associatifs du Secteur de la Protection Sociale;

-le projet de décret fixant les statuts de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Le premier projet de décret confère à la Direction Générale de la Promotion et du Développement des Organes Associatifs du Secteur de la Protection Sociale, en abrégé DGPDOA, des nouvelles attributions, notamment en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement des organes associatifs. Pour son fonctionnement, la DGPDOA comprend:

- -les services d'appui;
- -les services centraux;
- -les services territoriaux.

Pris en application de la loi n° 6/75 du 25 novembre 1975 portant code de protection sociale, le second projet de décret vise, l'amélioration de la gouvernance de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Au sens du présent décret, la Caisse Natio-

Communiqué final du Conseil des ministres

nale de Sécurité Sociale est un organisme privé chargée de la gestion d'un service public.

A ce titre, la CNSS est dotée de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie administrative et financière.

En outre, la CNSS est placée conjointement sous la tutelle technique du Ministère du Travail, du ministère de la Santé et du Ministère de la Solidarité Nationale qui en assure la coordination.

Au titre de son organisation, la CNSS comprend :

- -le Conseil d'administration;
- -la Direction générale ;
- -l'Agence Comptable.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROS-PECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil des ministres a approuvé deux (2) projets de textes. Il s'agit :

1.du projet de loi autorisant l'Etat Gabonais à contracter un emprunt d'un montant équivalent à quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quarante et un mille (98.541.000) Euros auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le produit de cet emprunt servira au financement du Projet d'Appui au Programme Graine.

2.du projet de décret organisant les procédures d'exécution financière des projets publics cofinancés.

Ce texte vise l'amélioration de l'ensemble des dispositions relatives à l'exécution des projets publics cofinancés, et à doter notre pays d'une plateforme juridique qui lui permette de mieux gérer les projets y relatifs. A cet effet, les formules anciennement utilisées telles que « la procédure d'exécution » et « administrateur de crédit » sont rempla-

sées telles que « la procédure d'exécution » et « administrateur de crédit » sont remplacées désormais par: « la procédure d'exécution financière » et « responsable de programme », conformément à la budgétisation par Objectifs de Programmes (BOP).

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

Madame le ministre a fait adopter au Conseil des ministres, le projet de décret portant suppression de la Société de gestion du projet du nouvel aéroport de Libreville, dénommée « aéroport du Gabon », en abrégé ADG. Les missions autrefois dévolues à l'ADG, seront désormais remplies par le concessionnaire qui a en charge la réalisation des études, la construction des infrastructures aéroportuaires et l'exploitation de la future plateforme.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELE-VAGE, CHARGE DU PROGRAMME GRAINE

Le ministre a présenté au Conseil des ministres qui l'a entériné, le projet de décret fixant les statuts de l'Agence de Développement Agricole du Gabon, (ADAG) qui vient remplacer l'ancienne structure dénommée « Office des Recherches, d'Introduction, d'Adaptation et de Multiplication du Matériel Végétal » (ORIAM).

L'ADAG est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière.

L'ADAG assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique en matière de

développement agricole. A ce titre, l'ADAG est chargée entre autres de .

-élaborer les stratégies de promotion du secteur agricole ;

-assurer la mobilisation, l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles et la conduite d'actions d'information et de promotion de l'Office national en matière d'investissement agricole;

-contribuer à la mise en place et à la gestion d'une banque de projets agricoles ;

-assurer l'appui, la conception et la réalisation de projets agricoles et de modèles d'exploitation innovants, rentables et durables.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE

ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Sur présentation du ministre d'Etat, le Conseil des ministres a adopté la stratégie nationale en faveur des personnes âgées.

MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil des ministres a marqué son accord au Plan National de Développement Sanitaire 2017-2021, élaboré avec d'autres Départements ministériels et les partenaires au développement dont la Banque Mondiale. Au cours de la période visée, cette stratégie permettra de prendre en compte les problèmes relatifs à la santé des adolescents et des personnes âgées.

Un accent particulier sera également posé sur la lutte contre les maladies non transmissibles, notamment l'hypertension artérielle, le diabète, l'insuffisance rénale et les cancers

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION DES JEUNES

Le Conseil des ministres, sur présentation de Mme le ministre, a adopté le document cadre de la politique nationale de l'emploi qui a pour ambition de dégager des orientations et des stratégies pour la mise en œuvre d'actions concrètes dans le but de répondre de manière efficiente à la préoccupation du chômage, de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale.

Cette politique s'articule autour de quatre **(4)** axes stratégiques que sont :

-l'amélioration de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre ;

-l'appui au développement du secteur privé et de l'entreprenariat ;

-l'amélioration de l'employabilité de la maind'œuvre ;

-l'amélioration et la modernisation de la gouvernance du marché du travail.

Enfin, le Conseil des ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-Directeur de cabinet adjoint 2 : **M. Roger OWONO MBA**-Conseiller spécial, responsable du pôle In-

dustrie, Mines et Hydrocarbures : **M. Patri- chi Christian TANASA.**-Conseiller spécial, Responsable du Pôle In-

frastructures, Transports : M. Jean Pierre BOUSSOUGOU.

-Conseiller spécial, responsable du Pôle Patrimoine et Intendance Générale des Palais Présidentiels : M. Christophe OGOMBE.

-Conseiller spécial, chargé de missions : M. Puanne Paulin MOUSSOUNDA.
-Conseiller spécial : M. Ghislain ONDIAS.

-Conseillers du président de la République :

MM.:
•Antoine Mathurin ANGO;

•André MBONGO MPASSI ;

•Thyerno ESSANDONE ONDO.

-Attachés de cabinet du président de la République :

•M. Davy Franck NZAMBA;

•Mme Marie laure MENGUE ME ZUE. SECRETARIAT GENERAL

-Secrétaire général adjoint 1 : M. Serge ENAME NSOLET.

-Conseiller spécial, chef de département Affaires Juridiques : **M. Henri NJOH.**

-Conseiller spécial, chef de département Culture, Sport et Loisirs : **Mme Alida BI-GNOUMBA.**

-Conseiller spécial, chef de Département Education, Formation et Recherche : **M. Patrick DAOUDA MOUGUIAMA.**

-Conseiller spécial, chef de département Emploi et Travail : M. Sylvain MEYE M'EYA.

-Conseiller spécial, chef de département Fonction publique et Administration : **Mme Habiba ISSA épouse YANGA.**

-Conseiller spécial, chef de département Administration du Territoire : **M. Florent MBA SIMA.**

Par ailleurs les personnes dont les noms suivent sont remises à la disposition de leurs administrations d'origine, il s'agit de :

Mmes:

•Sylvie APANGA;

•Maryse MATSANGA MAYILA épouse ISSEL-MOU ;

MM.:

•Paul Elie BEKALE;

Laurent BOUKOMEY;

Patrick NDONG;Gervais OWANGA BIYE.

MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALA-DIE ET DE GARANTIE SOCIALE (CNAMGS) -Conseiller technique 1 : **M. Pierre MOUS-**

-Conseiller technique 2 : M. Patrick MEZUI. -Conseiller technique 3 : M. Guy Francis BI-GNOUMBA.

-Conseiller juridique : **M. Jean-Pierre MBENG MENDOU.**

-Conseiller administratif: M. Marc OBAME. -Médecin Conseil: Dr Georgette YOUS-SOUF épouse NDONG.

-Directeur des Ressources Humaines : **Dr Edgard OBAME NDEMEZOCK.**

-Directeur du Recouvrement : M. Alban Parfait BILONGOU BIGNOUMBA. -Directeur des Prestations Sociales et Sani-

taires : **Mme Lucie ANKOMBIE OZIMO**. CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

-Secrétaire général : M. Romaric Ghislain YOUMOU MBODOT.

Par ailleurs les agents dont les noms suivent sont remis à la disposition de leurs administrations d'origine, il s'agit de :

•Mme Corinne Jacqueline AKAGA;

MM.:

Célestin KADJIDJA;Justin NDONG OSSELE.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGE-

MENT DU TERRITOIRE
AGENCE NATIONALE DES GRANDS TRA-

VAUX D'INFRASTRUCTURES (ANGTI)
-Directeur Général : M. Bogdan SGARCITU,

confirmé.
-Directeur général adjoint 1 : **M. Pierre MOUNANGA**, confirmé.

-Directeur général adjoint 2 : **Mme Catherine MASSAR**D, confirmée.

-Assistant du directeur général : M. Lanata MOUSSOUNDA.-Directeur des opérations : M. Morgan

ORIAHI.
-Directeur adjoint des opérations : M. Frédéric EMANE.

-Directeur des affaires juridiques : M. Vincent NOUGAREDE.

-Directer Administratif et Financier : M. James DOLTSON.

-Directer des Systèmes Informatiques : **Mme Ingrid NTSAME MABA.**

-Directeur de la Planification et du développement des Projets : M. David KNOWLAND. -Directur de l'Entretien : M. Ransome NYENGIWARI.

-Directeur du Contrôle de Gestion : **M. Stanislas SUKOV.**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPER-IEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTI-FIQUE

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNI-VERSITAIRE (CNOU)

-Directeur général : M. Cyriaque MVOU-RANDJIAMI

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUE DE MASUKU

SECRETARIAT GENERAL

-Secrétaire général : M. Patrice ABIALE ABIE, confirmé.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE MASUKU SECRETARIAT GENERAL

-Secrétaire général : M. Patrick MVOURE-BIA.

Suite en page 4